

gement aussi impossible qu'il l'était lorsque j'ai traité ce sujet, la semaine dernière.

Le ministre des Travaux publics surtout connaît ce qu'on pense aujourd'hui dans le comté de Gloucester des moyens de transport qui sont indispensables à nos importantes industries qui ne peuvent pas se passer d'un bon service. J'avais espéré obtenir, avant la prorogation, du ministre des Travaux publics ou du ministre des Chemins de fer et des Canaux une déclaration qui aurait mis fin à l'inquiétude qui existe maintenant.

L'hon. M. CARVELL: Si l'honorable député veut obtenir une déclaration, je lui en ferai une sur-le-champ. Nous leur avons offert \$200,000 pour le chemin de fer. Ils n'en pourraient pas retirer deux cent mille cents avant dix ans. Nous ne ferons pas d'arbitrage. Nous ne paierons pas plus. Nous croyons qu'ils accepteront l'offre.

Embranchements.—Pour les ramener au type des embranchements des chemins de fer du gouvernement canadien, \$200,000.

L'hon. M. MURPHY: Je voudrais savoir du ministre si cette somme sera dépensée pour les embranchements énumérés à l'article précédent.

L'hon. M. REID: Précisément, si nous les obtenons. Cependant, si nous n'acquérons pas le Caraqueet and Gulf Shore ou le Kent Northern, nous n'aurons probablement besoin que du tiers de la somme.

Chemins de fer en général.—Contribution aux frais de construction d'un pont de chemin de fer du Canada-Central sur la rivière La-Paix, à ou près la traverse de la rivière, dans l'Alberta, \$175,000.

L'hon. M. MURPHY: Qui paie le reste?

L'hon. M. REID: Le gouvernement de l'Alberta.

Pour acquérir dans une vente publique, exempt de toutes charges, hypothèques ou réclamations, le chemin de fer de Québec au Saguenay, depuis son raccordement avec le chemin de fer de Québec à Montmorency et à Charlevoix jusqu'à Nairn-Falls (Qué.), distance d'environ 62.3 milles, à un prix de \$3,489,313.53 au plus.

L'hon. M. REID: Je désire ajouter à la fin du crédit les mots "à l'exclusion des sommes payées sur les montants votés par le Parlement en 1916 et 1917".

E^t cela, afin qu'il n'y ait pas de malentendu.

M. TURRIFF: Combien a-t-il été dépensé en tout?

L'hon. M. REID: Environ \$1,500,000, outre le présent crédit.

M. CAHILL: Le ministre voudra-t-il nous expliquer cette dépense un peu plus en détail?

L'hon. M. REID: Il y a deux ans, une loi fut adoptée autorisant l'achat de ce chemin de fer ainsi que de deux autres, le Québec-Saguenay et le Lotbinière-Mégantic. Nous ne prenons à notre charge aujourd'hui que le Québec-Saguenay. J'ai sous les yeux la décision rendue par le juge Cassell qui fixe le montant de l'indemnité à \$2,892,240.87. Il y a encore les paiements au cours de deux années de construction sur soldes mensuels, \$228,519.63, et l'intérêt du 1er juillet 1916 jusqu'à ce jour, \$373,854.84.

M. SINCLAIR (Antigonish et Guysborough): Le ministre n'augmente pas le chiffre de l'indemnité accordée par le jugement de la cour de l'Echiquier?

L'hon. M. REID: Non.

M. CAHILL: Est-ce un paiement final? Aurons-nous le titre de la propriété, quand ce paiement aura été fait?

L'hon. M. REID: Nous ne pouvons payer un dollar de ce crédit avant que la compagnie nous transmette le titre et les contrats dégrevés de toutes charges.

Ports et rivières.—Port de Québec.—Rivière Saint-Charles.—Améliorations pour la navigation.—Montant supplémentaire (renouvellement du crédit), \$386,000.

L'hon. M. LEMIEUX: Je croyais qu'on avait discontinué les travaux dans la rivière Saint-Charles.

L'hon. M. CARVELL (ministre des Travaux publics): Ce crédit n'est pas affecté à la continuation de cet ouvrage. On a arrêté les travaux, il y a environ un an, et les entrepreneurs prétendent qu'à cause de cette interruption, nous devrions prendre à notre charge une partie de leur installation et leur verser une certaine somme en dédommagement. Je ne reconnais nullement la légitimité de leurs réclamations, mais un règlement devra avoir lieu. Puis il y a la somme qui sera peut-être requise en vue du règlement dont a parlé l'honorable député cet après-midi.

L'hon. M. LEMIEUX: Alors on a pourvu à cette éventualité?

L'hon. M. CARVELL: Oui. Ce crédit est destiné à faire face à toute éventualité. Nul travail ne s'exécutera dans la rivière Saint-Charles, avant que la situation financière du pays se soit modifiée, et sur ce crédit, tant que la question n'aura pas été examinée il ne sera rien payé à fond.